

**Conseil & Audit HDM**  
*Société de Commissaires aux Comptes*  
29, rue G. de Kervéguen  
B. P. 40153

97492 SAINTE-CLOTILDE CEDEX

**EurAAudit C.R.C.**  
*Cabinet Rousseau Consultants*  
Immeuble « Le CAT SUD »  
Bâtiment B  
68, cours Albert Thomas  
69008 LYON

## **SAPMER**

**Société Anonyme**

**Au capital de 2 779 278 Euros**

-----

**SIEGE SOCIAL :**

Darse de Pêche – Magasin 10 – B. P. 2012  
97823 LE PORT

-----

### **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2013**

-----

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**A l'Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2013**

-----

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

#### **➤ Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

### ***Avec la société SAPMER HOLDING Pte***

Nature et objet : cession de titres de participation par votre société à sa société mère, concernant les filiales Mer des Mascareignes (MDM), Tuna Processing Services Indian Ocean (TPSIO) et Sapmer Technical Services (STS).

Administrateurs intéressés : Messieurs Jacques de Chateauevieux, Yannick Lauri et Xavier Thiéblin.

Date d'autorisation : séances du Conseil d'administration du 18 décembre 2012 et 11 mars 2013.

Modalités d'application sur l'exercice : les cessions de titres sont intervenues, en date du 31 décembre 2013, au prix de :

- . 2 350 000 euros pour MDM (évaluation à dire d'expert),
- . 5 000 roupies pour TPSIO (valeur nominale),
- . 85 000 euros pour STS (actif net estimé au 31 décembre 2013).

La cession des titres MDM est consentie moyennant un crédit-vendeur rémunéré au taux Euribor 1 an majoré de 1 %, à échéance au 31 décembre 2018. La cession étant intervenue au 31 décembre 2013, aucun produit financier n'a été reconnu au titre de l'exercice 2013.

La cession des titres TPSIO a été accompagnée d'une cession, par votre société à sa société mère, de la créance qu'elle détenait sur la société TPSIO, pour une somme de 1 718 972 euros. Le règlement de cette cession a été opéré par inscription du prix de cession au débit du compte courant Sapmer Holding Pte ouvert dans les livres de votre société, cette somme devant être rémunérée au taux Euribor 3 mois majoré de 0,60 %.

### ***Avec la société INDIAN OCEAN SHIP MANAGEMENT SERVICES (IOSMS)***

Nature et objet : mise à disposition par votre société d'équipages de marins au profit de la société IOSMS.

Administrateur intéressé : Monsieur Yannick Lauri, Directeur Général de votre société.

Date d'autorisation : séance du Conseil d'administration du 10 septembre 2013.

Modalités d'application sur l'exercice : le montant des prestations facturées par votre société à IOSMS ressort à 443 262 euros pour l'exercice 2013.

#### **➤ Conventions autorisées depuis la clôture**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée depuis la clôture de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

### ➤ Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### ***Avec la société TUNA PROCESSING SERVICES INDIAN OCEAN***

Nature et objet : caution rémunérée accordée à la banque BARCLAYS pour le compte de la société TPS OI, d'un montant nominal de 2 250 K€, en garantie d'un prêt contracté par cette dernière pour la construction d'une usine de traitement de thons.

Modalités d'application sur l'exercice : le contrat d'emprunt a été signé au mois de décembre 2012, et l'acte de caution a été signé le 4 janvier 2013 ; le produit financier afférent à la rémunération de cette caution s'établit à 7 648 euros pour l'année 2013.

#### ***Avec la société AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT***

Nature et objet : emprunt long terme souscrit pour les besoins de financement du thonier senneur BELOUVE.

Modalités d'application sur l'exercice : le contrat d'emprunt a été signé le 19 septembre 2012, pour un montant nominal de 13 000 000 euros. Le taux d'intérêt fixe annuel s'élève à 5,45 %. Le montant de la charge financière se rapportant à cet emprunt ressort à 691 587 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

#### ***Avec la société JACCAR HOLDINGS***

Nature et objet : facturation de prestations de services, de conseils et d'assistance envers votre société.

Modalités d'application sur l'exercice : votre société a constaté une charge de 107 579 euros hors taxes au titre de l'exercice 2013, dont :

- . 20 067 euros au titre des loyers de son bureau parisien,
- . 87 512 euros au titre des prestations de direction.

#### ***Avec la société SOPARMA, S.A.S.***

Nature et objet : avance financière en compte courant consentie par votre société à la société SOPARMA, S.A.S., d'un montant de 6 530 000 euros.

Modalités d'application sur l'exercice : cette avance est rémunérée au taux Euribor 3 mois, majoré de 0,6 point. Le produit financier enregistré au titre de l'exercice 2013 ressort à 29 579 euros. Le solde de cette avance s'établit à 3 066 607 euros au 31 décembre 2013.

***Avec la société MER DES MASCAREIGNES***

Nature et objet : avance financière en compte courant non rémunérée consentie par votre société à la société MER DES MASCAREIGNES, d'un montant de 1 413 450 euros.

Modalités d'application sur l'exercice : l'avance antérieurement consentie a été remboursée sur l'exercice 2013.

**Fait à Sainte-Clotilde et à Lyon, le 28 mars 2014**

**Les Commissaires aux Comptes**

**Pour Conseil & Audit HDM**



**Jocelyne ATIVE.**

**Pour EurAAudit C.R.C.  
Cabinet Rousseau Consultants**



**Jean-Marc ROUSSEAU.**